



CLIC ATSS DU 21 SEPTEMBRE 2017

- 1. GT demande de congé professionnelle de juin 2017**
- 2. Quelles aides pour les fonctionnaires d'Etat**
- 3. Contrats aidés : signez la pétition**
- 4. Calendrier scolaire 2017/2018**
- 5. Calendrier prévisionnel des CAPA**
- 6. Avis de concours SAENES et AAE**
- 7. Agenda**

1. GT demande de congé professionnelle de juin 2017

Quelques informations : il y a un contingent par BOP

- Le BOP 214 regroupe les personnels des services académique
- Le BOP 141 concerne les personnels des EPLE, celui-ci est partagé entre les enseignants du second degré, les COP et les personnels de laboratoire
- Le BOP 230 concerne les infirmiers

La durée du congé de formation professionnelle est au maximum d'un an rémunéré mais comme il y a peu de possibilités on accorde généralement moins d'un an. Il est possible de faire une formation à mi-temps avec l'accord du chef d'établissement ; ce qui permet d'accorder 4 mois temps plein.

Il est vivement conseillé de rencontrer le conseiller carrière avant de faire sa demande pour bénéficier de ses conseils sur l'organisme de formation, la motivation. Il est important de fournir des explications précises pour que le groupe de travail puisse adhérer à votre projet. En effet tout vrai projet professionnel bien défini sera privilégié.

Il faut savoir que le compte personnel formation (qui remplace le DIF) peut se rajouter au CIF (congé individuel de formation) si la durée accordée n'est pas suffisante.

Ont été accordés 10 mois pour le BOP 230 (1 demande acceptée), 9 mois pour le BOP 214 (1 demande acceptée), 3 fois 8 mois pour le BOP 141 (3 demandes acceptées sur les 4).

2. Quelles aides pour les fonctionnaires d'Etat ?

Gardes d'enfants, aides au logement, aide aux frais de transport, chèques vacances...

Découvrez les ...

En savoir plus : <https://alsace.sgen-cfdt.fr/besoin/quelles-aides-pour-les-fonctionnaires/>

Il faut aussi ajouter les différentes aides académiques que vous pouvez consulter sur le site académique de Strasbourg : rubrique « action sociale » / « domaines d'intervention »

Nous attirons votre attention sur **l'aide aux études** : cette aide est accordée pour l'année universitaire au vu des dossiers et dans la limite des crédits disponibles. Le taux 2017/2018 est fixé à 600€ et l'aide est accordée pour 3 années d'études maximum par enfant.

Les dossiers sont à remettre le **7/11/2017** au plus tard au bureau d'action sociale du rectorat.

Il y a aussi la prise en charge partielle du prix des **titres d'abonnement** des transports en commun correspondant aux déplacements effectués par les agents publics entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail.

3. CONTRATS AIDES : signez la pétition

Du fait des mesures d'économie prises sous la présidence d'Emmanuel Macron ainsi que de **l'idée selon laquelle tout emploi subventionné serait « un marché de dupes »**, des milliers d'emplois essentiels au bon fonctionnement de nos écoles, collèges et lycées ont été supprimés cet été ;

Les intéressés l'ont souvent appris à quelques jours de la rentrée (de même d'ailleurs que les animateurs du périscolaire dans les communes où l'on est revenu à la semaine de 4 jours...)

Le Sgen-CDT est certes satisfait de l'annonce du gouvernement de l'augmentation nécessaire des moyens dévolus à l'accueil des élèves en situation de handicap, mais il dénonce avec force une nouvelle dégradation des conditions de travail des personnels et singulièrement des directeurs d'écoles.

En effet des contrats aidés dévolus à l'aide administrative à la direction des écoles ainsi que dans les établissements du second degré disparaissent.

Les tâches réalisées par les personnels en contrats aidés : accueil des élèves, aide à la surveillance, secrétariat, accueil téléphonique, préparation matérielle sont pourtant indispensables au bon fonctionnement.

En savoir plus : <https://www.sgen-cfdt.fr/actu/contrats-aides-reconnaissance/>

Pour vous opposez à cette mesure aveugle et dont les conséquences peuvent être catastrophiques

Signez la pétition lancée par la CFDT : « non Monsieur Macron, les contrats aidés ne sont pas inutiles » https://www.change.org/p/emmanuel-macron-non-monsieur-macron-les-contrats-aid%C3%A9s-sont-tout-sauf-inutiles?recruiter=775766143&utm_source=share_for_starters&utm_medium=copyLink

4. Calendrier scolaire 2017/2018

Pas de pont de l'Ascension pour les élèves du primaire et du secondaire en 2018. Le jeudi 10 mai sera bien férié mais contrairement à 2016 et 2017, les écoliers, collégiens et lycéens ne bénéficieront pas d'un week end de 4 jours.

Consulter le calendrier scolaire 2017/2018 :

<http://www.education.gouv.fr/pid25058/le-calendrier-scolaire.html>

Les vacances ailleurs en Europe : la France est-elle le pays des vacances interminables ? (café pédagogique) :

<http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2017/09/05092017Article636401937460910508.aspx>

A noter que notre ministre pense aussi revenir en arrière sur **les dates de vacances de la Toussaint** : celles-ci avaient en effet été rallongées à 15 jours pour respecter les rythmes de l'enfant sous Najat Vallaud-Belkacem. Mais pour M. Blanquer « si vous prenez le cas des vacances de la Toussaint, qui durent deux semaines, ça m'a semblé un peu long. D'autant plus que j'ai constaté que c'était un facteur de décrochage pour certains élèves au cours du premier trimestre. »

5. CALENDRIER PREVISIONNEL DES CAPA

Le calendrier prévisionnel pour le 1^{er} trimestre 2017/2018 vous est communiqué ci-dessous dans la rubrique AGENDA ; il s'agit des CAPA **d'avancement, titularisation**, mais aussi **recours de l'entretien professionnel**

C'est pourquoi si vous avez déposé un recours de votre entretien professionnel vous devez nous le signaler et surtout nous communiquer les éléments ayant étayé ce recours afin que nous puissions vous défendre.

6. Avis de concours SAENES et AAE, session 2018

Concours interne de l'AAE et concours réservé d'AAE : le RAEP est à retourner en 4 exemplaires au Ministère de l'Education Nationale pour le **4 mai 2018 au plus tard**

Examen professionnel pour Attaché Principal et examen professionnel de SAENES classe exceptionnelle : le RAEP est à retourner pour le **17 novembre 2017** au plus tard en 4 exemplaires au Ministère de l'Education Nationale pour les attachés principaux et en 3 exemplaires au service académique pour l'examen classe exceptionnelle.

Concernant l'examen classe supérieure : le RAEP devra être retourné au service académique 8 jours à compter du lendemain de la date de publication des résultats d'admissibilité.

Modalités d'inscription :

Les inscriptions sont à effectuer par internet à l'adresse suivante :

<http://www.education.gouv/siac3>

du **mardi 12 septembre au jeudi 12 octobre 2017 à 17 heures** et les pièces justificatives sont à retourner pour le **17 novembre 2017** au plus tard.

A noter que la recevabilité des candidatures aux examens professionnels d'avancement de grade organisés au titre de l'année 2018 sera étudiée sur la base de votre situation telle qu'elle aurait été au 31 décembre 2018 si la réforme PPCR n'était pas intervenue.

7. AGENDA

- 28/09/2017 **CHSCTD 68**
- 17/10/2017 **INFIRMIER** CAPA avancement – recours entretien professionnel
- 17/10/2017 **CHSCTD 68** visite du lycée Blaise Pascal COLMAR
- 19/10/2017 **ADJAENES** CAPA avancement-titularisation-radiation-recours entretien professionnel
- 19/10/2017 **ASSAE** CAPA avancement-recours entretien professionnel
- 20/10/2017 **SAENES** CAPA avancement-titularisation-recours entretien professionnel
- 20/10/2017 **ATRF** CAPA avancement cat C-titularisation-détachement-recours entretien professionnel
- 28/11/2017 **AAE** CAPA recours entretien professionnel
- 30/11/2017 **ATEE** CAPA avancement-recours entretien professionnel



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Sgen-CFDT Courriel : 68@sgen.cfdt.fr ou 67@sgen.cfdt.fr

Haut-Rhin : 1 rue de Provence 68090 Mulhouse Cedex ; téléphone 03-89-31-86-66

Bas-Rhin : 305 route de Colmar BP 935 - 67029 STRASBOURG Cedex ; téléphone : 03-88-79-87-77

Pour vous désabonner : faites le par retour de mail, merci !